Déshériter mon neveu

Par lilounette
Bonjour
Est il possible de déshériter mon neveu, fils de ma soeur décédée, mes parents sont décédés également et je ai pas d'enfants. Je suis mariée . Mon mari a une fille .Nous nous sommes donnés au dernier vivant . Si mon mari disparait jaimeai tout donner à ma belle-fille. Est il possible de faire un testament pour léguer tous mes biens à ma belle-fille ? Merci de votre réponse
Par isernon
bonjour,
votre neveu n'est pas un héritier réservataire, cela signifie que vous pouvez par un testament léguer vos biens à qui vous voulez.
vous pouvez consulter un notaire.
salutations
Par CToad
Bonjour
En plus de la réponse précédente faites aussi attention à la fiscalité des successions. Si vous léguez à votre belle fille elle paiera des droits de succession élevés (60%). Un notaire vous expliquera comment optimiser la réalisation de vos volontés Cordialement Ctoad
Par yapasdequoi
Bonjour, Vous pouvez aussi souscrire une assurance vie et désigner la personne que vous voudrez, il n'y a pas de droits de succession jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire.
Par Rambotte
Bonjour. Vous êtes mariée, sans père ni mère et sans descendance.

Si vous décédez veuve, effectivement, votre héritier serait votre neveu.

Effectivement, votre neveu serait héritier de cette moitié de biens spécifiques.

Vous pouvez faire un testament qui révoque simplement les droits d'héritiers de votre neveu, sans préciser de légataires. Dans ce cas, les héritiers seront à rechercher parmi les plus proches en degré dans vos branches collatérales (paternelles et maternelles).

Si votre mari vous survit, il sera votre unique héritier, hormis la moitié des biens que vous auriez pu recevoir par

donation ou succession de vos ascendants, et qui seraient toujours présents en nature dans votre patrimoine.

Et vous pouvez bien sûr désigner explicitement des légataires.		